

réunissaient aujourd'hui, ils accorderaient deux sièges à Athabasca ?

M. SCOTT : Si la législature voulait être juste et équitable, elle le ferait.

M. BARKER : Que mon honorable ami mette les si de côté, et qu'il nous dise, en supposant que la législature de la province proposée se réunisse demain, s'il croit qu'elle donnerait deux sièges à Athabasca, et 23 au reste de la province ?

M. SCOTT : Je vais dire à mon honorable ami ce que je pense. Si l'on faisait un plébiscite dans la province de l'Alberta, si tous les électeurs étaient appelés à se prononcer sur le siège de la capitale, Edmonton serait choisi.

M. BARKER : Je ne parle pas du choix de la capitale. Je parle de la distribution des sièges, et je demande à l'honorable député s'il croit que les électeurs de la province voteront demain pour donner deux sièges à Athabaska ?

M. SCOTT : Je crois qu'ils les donneraient.

M. R. L. BORDEN : Cela a pris du temps à l'honorable député pour se décider. Il est réellement amusant d'entendre les honorables députés de la droite dire que, parce que peut-être deux mille personnes, ou au plus cinq mille sont disséminées sur une partie du territoire d'Athabaska, on doit donner deux députés à ce territoire, ce qui serait lui accorder quatre ou cinq fois plus d'avantage, en proportion des autres parties de la province.

M. SCOTT : Ce n'est pas tout l'argument.

M. R. L. BORDEN : C'est le principal.

M. SCOTT : Ce n'en est que la moitié.

M. R. L. BORDEN : C'en est la meilleure moitié.

M. SCOTT : Nous faisons cette délimitation pour quatre ans, et avant la fin de ces quatre années, il y aura une forte population dans cette partie du territoire.

M. R. L. BORDEN : Quelle raison avez-vous de croire que la population se portera plus là qu'ailleurs ?

M. SCOTT : Parce qu'on y construira un chemin de fer.

M. R. L. BORDEN : On n'y construira pas de chemin de fer avant que l'on ne fasse un autre remaniement ou avant une autre élection générale.

M. SCOTT : Je ne crains pas de prédire que lors du prochain remaniement, la législature ne fera pas disparaître ces deux sièges si nous les accordons maintenant. Au contraire, je prétends quelle augmentera la représentation de ce district.

M. R. L. BORDEN : Je n'essaierai pas de me poser en prophète comme mon hono-

nable ami. Il a un talent beaucoup plus grand que le mien sous ce rapport. Si c'est un principe juste de donner une représentation extraordinaire à un grand territoire, comment se fait-il que l'honorable député n'y ait pas songé pendant les neuf dernières années ? Les territoires du Nord-Ouest avaient, il est vrai, une petite population ; mais ils dépassaient deux ou trois fois en étendue tout le reste du Canada, et d'après cet argument, ils auraient dû être représentés dans cette Chambre par cinquante ou soixante députés au lieu de l'être par quatre seulement de 1896 à 1900, et de 1900 à 1904 ; mais je n'ai jamais entendu l'honorable député ou aucun autre député des territoires du Nord-Ouest émettre cette prétention depuis que je suis dans cette Chambre. Ils me paraissent avoir été pendant ces années bien oublieux des droits de la population de ce territoire non organisé. On prétend aujourd'hui que cette poignée de colons dans l'Athabaska devrait être représentée dans la législature de la province. Pourquoi ne l'a-t-elle pas été pendant les derniers huit ou neuf ans, soit dans le parlement fédéral, soit dans la législature provinciale ; et pourquoi n'a-t-on jamais entendu murmurer ceux qui aujourd'hui font tant de zèle en faveur de la représentation de cette partie du pays ? Le Gouvernement et les députés du Nord-Ouest découvrent tout d'un coup l'extrême nécessité de donner, non pas seulement une représentation équitable à cette partie du pays, mais quatre fois la représentation qui est accordée ailleurs. Cela porte beaucoup à soupçonner que l'on veut moins appliquer un principe juste que de répartir arbitrairement les collèges électoraux quitté ensuite à trouver un principe pour justifier cette répartition, mais on ne l'a pas encore découvert jusqu'à présent. Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre l'honorable député de Strathcona (M. Peter Talbot), mais on me dit qu'il a fait certaines remarques indiquant qu'il était très scandalisé de ma proposition. Qu'il me permette de lui dire que s'il tient compte des noms sur la liste électorale, qui est, je crois, le guide le plus sûr dans un cas de ce genre, il verra qu'il y a dans l'Alberta, y compris Medicine-Hat, qui en fait réellement partie, 1,222 noms dans chaque circonscription proposée ; dans Calgary, 1,325 ; dans Strathcona, 1,464 ; et dans Edmonton, 1,124.

Si de ces quatre circonscriptions vous faites dix groupes, vous trouverez que la moyenne dans le sud est de 1223, et la moyenne dans le nord de 1292. Dans un cas ou dans l'autre, la différence en plus ou moins donne un excédent de 14 p. 100, et cependant, l'honorable député qui se scandalise de cette disproportion est absolument entiché d'une proposition qui donnerait une différence de 300 p. 100 entre la représentation de ce territoire non-organisé et le reste de la province. Comment mon honorable ami peut-il approuver une telle disproportion lorsqu'il se scandalise autant des autres ? Lorsqu'il com-